

**6<sup>th</sup> United Nations Forum on Business and Human Rights**

**Geneva 27-29 November 2017**

**Closing plenary 1630-1800: "Closing the dots" and "calls for action"**

\* \* \*

Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames et Messieurs les délégués,

Dear Mr Chairperson of the UN Working Group on Business and Human Rights

Dear Mr. High Commissioner for Business and Human Rights,

Distinguished delegates and co-participants,

Je suis heureux de me trouver aujourd'hui devant vous, dans ce Forum qui favorise le dialogue et la coopération sur les sujets concernant les entreprises et les droits humains. Je suis également honoré d'intervenir dans cette enceinte car l'ONU et les institutions spécialisées qui en dépendent sont aujourd'hui, pour les entreprises telles que celle que je dirige, des références et des partenaires.

Pourquoi ? Aujourd'hui, les inégalités entre les nations et les personnes les plus riches et les plus pauvres sont plus grandes que jamais. Aux quatre coins de la planète surviennent des désordres géopolitiques et humains. L'urbanisation croissante et le réchauffement climatique ajoutent à cette situation un risque écologique majeur. Dans un tel contexte, la quête d'une croissance plus juste, plus écologique, plus respectueuse de la santé et des droits humains doit devenir une priorité pour les acteurs économiques, autant qu'elle l'est pour le monde politique. Les standards conçus par les organisations internationales constituent, à cette fin, un cadre précieux pour nos entreprises.

Ainsi les 17 Objectifs de Développement Durable publiés par l'ONU en 2015 dans le cadre de son programme de développement à l'horizon 2030 auront des conséquences structurelles et profondes sur la façon dont les entreprises envisagent leur mission. Pour notre Groupe, qui compte 190 000 collaborateurs et exerce dans 74 pays, ces objectifs sont bien

autre chose que des mots : nous nous y référons pour combiner notre activité économique avec notre objectif de contribuer à un avenir meilleur pour la société.

S'agissant de nos activités de financement, nous avons ainsi pu établir qu'à la fin de 2016, le montant de nos crédits contribuant à l'atteinte des ODD s'élevait à 135 milliards d'euros. Sur le terrain, nous sommes également un partenaire de l'ONU. Nous avons ainsi récemment structuré avec les équipes du United Nations Environmental Program, aux côtés du Gouvernement indonésien, une plate-forme de prêts verts très innovante, le Tropical Landscape Finance Facility : il s'agit d'une première mondiale qui peut transformer la vie de millions d'indonésiens dans les zones rurales qui ont le plus besoin de soutien. Nous travaillons actuellement avec les équipes de l'ONU pour prolonger cette action dans d'autres pays émergents à travers le monde.

Contribuer à un futur meilleur, c'est soutenir des projets importants pour l'avenir, mais c'est aussi définir de manière stricte les règles qui peuvent nous conduire à ne pas financer les activités qui peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement, la santé ou les droits humains.

BNP Paribas a publié en 2012 sa « Déclaration relative aux Droits de l'Homme » dans laquelle le Groupe s'engage à respecter les normes internationalement reconnues dans ce domaine, telles que les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.

De nombreux processus ont été mis en place pour nous permettre d'être concrètement à la hauteur de cet engagement. Le Groupe a identifié quatre domaines dans lesquels il doit particulièrement exercer sa vigilance en matière de droits humains :

- Premièrement, les relations avec ses salariés en veillant par exemple à l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- Deuxièmement, les relations avec ses fournisseurs ;
- Troisièmement, les relations avec ses clients ;

- Et enfin, nous devons nous assurer que les activités des entreprises que nous finançons - ou dans lesquelles nous investissons - ne portent pas atteinte aux droits humains.

Nous avons ainsi progressivement mis en place un dispositif de gestion des risques basé sur l'intégration de critères "droits humains" dans les outils d'évaluation de nos clients, dans les politiques de crédit qui encadrent nos financements ainsi que dans les politiques qui régissent nos activités dans des secteurs sensibles sur le plan environnemental et social, comme l'agriculture, l'extraction minière ou l'énergie.

A titre d'exemple, nous avons été, en octobre 2017, la première banque à annoncer son retrait du financement des projets et des entreprises spécialisées du gaz de schiste et des sables bitumineux ainsi que des moyens de transport liés à ces produits, à la fois en raison de leurs risques pour l'environnement et de leur impact sur les populations locales.

Nous tenons à jour des listes d'entreprises ne respectant pas les exigences du Groupe en matière de responsabilité et notamment de respect des droits humains. Nous disposons aussi d'outils de veille : lorsque nous identifions un risque, nous engageons le dialogue avec notre client afin de l'inciter à faire évoluer ses pratiques. Mais le moyen le plus efficace est la sensibilisation de nos collaborateurs : mieux ils comprennent les enjeux liés aux droits humains, mieux ils peuvent agir. Ainsi la formation à la promotion du respect des droits humains des collaborateurs en contact avec les entreprises est-elle l'un des indicateurs de pilotage de notre RSE.

Le tabagisme est reconnu par l'OMS comme la principale cause de décès évitables dans le monde, avec 7 millions de morts chaque année et 890 000 morts dues au tabagisme passif dont environ 1/3 d'enfants. De plus, selon l'OIT, 60% de la culture du tabac est faite par des enfants. Face à cette situation, la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, 1<sup>er</sup> traité de santé publique juridiquement contraignant, affirme l'importance des stratégies de réduction de l'offre et de la demande de produits du tabac. Notre pays d'origine, la France, fait partie des 180 états qui ont signé ce traité.

Dans ces conditions, il était logique que BNP Paribas accorde à ce sujet une attention prioritaire. Nous sommes loin d'être les seuls, puisqu'un nombre croissant d'acteurs financiers (fonds de pension, banques, investisseurs) s'impose des limites strictes en matière de financement du tabac ou refuse purement et simplement de travailler avec les producteurs de ce produit. En décembre 2016, nous avons déjà décidé de ne plus financer cette activité dans les pays émergents, mais nous avons acquis la conviction que la spécificité des produits du tabac appelait de notre part une mesure plus forte, en cohérence avec les décisions prises par le Pacte Mondial des Nations Unies en septembre dernier.

Dès mai 2017, notre compagnie d'assurances BNP Paribas Cardif a décidé que son fonds général d'assurance mènerait une politique d'investissement sans tabac et excluait les investissements futurs dans ce secteur.

Selon la même logique, BNP Paribas a annoncé il y a quelques jours qu'il allait sortir du secteur du tabac, en mettant fin à ses activités de financement et d'investissement, avec un périmètre regroupant tous les acteurs professionnels de la filière dont l'activité est majoritairement dédiée au tabac.

Je remercie l'ONU d'aider les entreprises à se fixer un cap en matière d'aide au développement, d'aide à la protection de l'environnement, des droits humains et de la santé. C'est en travaillant tous ensemble, citoyens, états, organisations internationales et entreprises que nous parviendrons à créer les conditions d'un avenir meilleur.